

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE 4 OCTOBRE 2012

Ordre du jour :

- *Actualités de la délégation*
- *Comptes rendus des groupes de travail,*

Actualités de la délégation :

Le budget est toujours de **55 500 €** depuis trois ans. A partir du 31/12/2012, la délégation ne sera plus une régie. Toutes les dépenses devront passer par Rennes (Chorus).

Il y a dans le Finistère **1665 actifs** de la DGFIP, **2128 retraités** et **880 enfants** (de 0 à 17 ans).

Au sujet des repas, le tarif maximum que doit payer un agent est de **5,37€** s'il ne bénéficie pas de subvention (au dessus de l'indice 466).

Le Bio dans les restaurants : l'essai est actuellement en sommeil dans les petits restaurants en raison du coût supplémentaire que les agents ne veulent pas supporter.

le surcoût aurait dû être pris en charge par l'État puisqu'il impose les 20 % de Bio. (circulaire de 2008 suite au Grenelle de l'environnement).

Le prix de revient d'un repas bio est en moyenne de 9 €.

FO Finances a toujours dénoncé le principe d'un surcoût du Bio imputé aux agents.

Dans le cadre des coins repas, la mise aux normes est du ressort de DDFIP, le matériel est du ressort de la délégation. Toutefois, il ne doit s'agir que du gros matériel (four, micro-onde, frigo, etc ..)

Pour Brest, l'accès des locaux restaurants par les personnes extérieures fait l'objet d'une étude actuellement. Il s'agit de laisser le libre accès du restaurant à ces personnes tout en sécurisant les locaux professionnels. (le système de carte pré-programmée est privilégiée, mais pas encore adopté définitivement).

Une enquête sur les besoins des retraités a été menée dont les restitutions alimenteront un prochain groupe de travail du CNAS. Le comité 29 demande que des actions en commun avec d'autres partenaires sociaux soient envisagés afin de faciliter les échanges entre les diverses populations de retraités dans le Finistère. Le Comité demande également l'augmentation des crédits du Budget local afin de développer les propositions d'actions à destination des actifs et des retraités.

FO Finances maintient que les retraités ont toute leur place dans les rangs des bénéficiaires des prestations d'action sociale : prêts, séjours vacances, service social, prestations interministérielles etc..).

Les travaux dans le restaurant de Brest sont à l'étude. La rampe n'est plus aux normes et doit être refaite. les locaux situés en dessous des chambres froides mal isolées ont des problèmes d'infiltration et de température. Pendant les travaux, la restauration se fera dans un autre restaurant à condition de mettre en place une convention de restauration inter-entreprises. En l'absence de convention, l'obtention de tickets restaurant serait envisagé. Le calendrier et la durée des travaux ne sont pas à ce jour définis.

Cette année 251 enfants ont bénéficié des colonies de vacances avec EPAF (légère augmentation constatée par rapport à 2011).

34 personnes ont bénéficié de prêts divers (installation, amélioration de l'habitat, complémentaire immobilier etc...)

Le voyage en Inde prévu en mars 2013 compte 99 inscrits réunis en 4 groupes, départs échelonnés les 8/11/12/13 mars 2013.

Un week end Astérix pour les ados et une journée Disney avec parents et enfants sont prévus courant du 1^{er} semestre 2013.

Le Week-end Thalasso à Bénodet des 27 et 28 octobre a enregistré 28 inscrits.

538 enfants de plus de 12 ans se sont vus offrir un chèque cadeau lire à la rentrée .

L'arbre de Noël contentera 556 enfants (99 par des jouets, et 457 par des cartes cadeaux).le spectacle ravira 816 personnes de la DGFIP.

Compte-rendus des groupes de travail :

le groupe de travail sur l'arbre de Noël 2012 qui s'est réuni le 6 juin 2012 a entériné le choix du **spectacle Coco Bongo**. Comme l'année passée le concours de dessin est ouvert aux enfants nés entre 2000 et 2008 sur le thème 2012 de « Noël dans le monde ».

La tombola est abandonnée et remplacée par un stand de Barbe à Papa et pop corn gratuits pour les enfants. Le service de car au départ de Brest, Morlaix et Châteaulin sera mis en place, une contribution de **5 €** sera demandée pour les adultes.

Le groupe de travail du 7 septembre 2012 après étude du budget local a programmé une sortie sur **PARIS le samedi 8 décembre 2012 pour aller voir le spectacle « SISTER ACT » au Mogador**. 53 volontaires ont répondu favorablement à cette proposition pour l'instant.

REPRESENTANTS FO DGFIP 29 au CDAS : Martine PROVOST-LEROUX (SIP PONANT), Marie-Claire MASSON (DDFIP Brest), Michelle GALLY (Brest BMO).

Groupe de travail national du 19 octobre 2012 **Missions des délégations départementales d'Action Sociale**

L'application du décret de 2005 sur les délégations de signature a remis en cause toute l'organisation des missions des délégués départementaux. A l'occasion du groupe de travail du 27 mars 2012, les Fédérations ont dénoncé le projet présenté par l'Administration en réaffirmant leur attachement à une action sociale ministérielle de proximité.

Lors du CNAS du 5 juillet 2012, les Fédérations ont quitté la séance considérant que l'Administration ne répondait toujours pas à leurs attentes, même si elle proposait une réflexion sur une méthode de travail pendant l'été.

Dés le mois de septembre, **FO Finances** est informée par des camarades sur des agissements de certaines Directions locales tendant à confirmer la réorganisation de l'action sociale à marche forcée alors même que tout dialogue social avec les Fédérations était suspendu.

Lors du groupe de travail du 19 octobre 2012, Madame FEJOZ, DRH adjointe du Secrétaire Général, a Rappelé que le Ministre s'était engagé à maintenir les crédits d'action sociale à hauteur de ceux de 2012 et à préserver le réseau d'action social départemental.

Toutes les fédérations ayant demandé une garantie écrite de la Présidente sur le maintien d'une action sociale de proximité et d'un délégué par département, les Fédérations ont reçu le 22 octobre 2012 les engagements écrits de l'Administration.

Les garanties suivantes peuvent être apportées :

- Le délégué départemental conserve la maîtrise des décisions, dans le respect des orientations nationales et des réglementations (le correspondant régional CHORUS exerce pour sa part un contrôle de régularité) ;
- Le CDAS débat et se prononce sur les actions à mener au plan local sur proposition du délégué départemental ;
- Le recrutement du délégué départemental se fait sur la base de ses compétences et de sa motivation. Les agents de catégorie C ne sont donc pas exclus ;
- Les situations individuelles seront prises en compte. Les assistants de délégation seront maintenus à leur poste pendant la durée de leur mise à disposition. Les délégués des départements chefs-lieux de région qui exercent également les fonctions de correspondant régional CHORUS choisiront librement de conserver les deux fonctions ou de n'en privilégier qu'une ;

L'administration se veut rassurante par son engagement écrit de conserver une action sociale de proximité au travers de l'implantation d'un délégué dans chaque département conservant son pouvoir de décision. Il n'en demeure pas moins que des zones d'ombre persistent. **FO FINANCES** ne manquera pas d'y revenir notamment dans les prochains groupes de travail.